

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La délivrance d'actes d'état-civil (*copie intégrale ou extrait avec ou sans filiation*) de naissance, de mariage, de décès par la mairie qui a dressé l'acte

OÙ ET COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Il convient de s'adresser à la mairie qui détient les registres d'état-civil concernés (naissance, reconnaissance, mariage, décès).

La demande peut être faite à la mairie concernée :

- par internet sur le site de l'administration française www.service-public.fr
- par courrier postal,
- au guichet de la mairie

QUI DOIT FAIRE LA DEMANDE ?

ACTE DE NAISSANCE

La personne majeure ou émancipée

Les parents et grands-parents

Les enfants et petits-enfants

Le conjoint

Le partenaire pacsé

Représentant légal : Parent(s) /
tuteur / curateur

ACTE DE MARIAGE

La personne majeure ou émancipée

Les parents et grands-parents

Les enfants et petits-enfants

Le conjoint

Représentant légal : Parent(s) /
tuteur / curateur

Les professionnels mandataires (notaire, avocat, généalogiste) avec indication de la qualité de la personne qui a donné le mandat. Joindre le mandat

ACTE DE RECONNAISSANCE

La personne majeure ou émancipée

Les parents et grands-parents

Les enfants et petits-enfants

Le conjoint

Représentant légal : Parent(s) /
tuteur / curateur

Les professionnels mandataires (notaire, avocat, généalogiste) avec indication de la qualité de la personne qui a donné le mandat.
Joindre le mandat

ACTE DE DÉCÈS

Délivrance
de copies intégrales à tous requérants

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

- **Le formulaire n°01** précisant l'identité du demandeur et l'identité du titulaire de l'acte de naissance
- **Le formulaire n°02** précisant l'identité du demandeur et l'identité des titulaire de l'acte de Mariage

DÉLAI ?

- Immédiat au guichet de la mairie
- 8 jours pour une demande faite par courrier ou par internet, plus le délais d'acheminement du courrier pour la réponse

COÛT ?

Gratuit

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Les extraits d'actes de naissance / de mariage sans filiation sont délivrés à tous requérants.
- Toute personne peut demander la délivrance d'un acte de plus de 75 ans (depuis la date de clôture du registre) ou 25 ans depuis la date du décès de la personne concernée par l'acte. L'acte est alors considéré en tant qu'archive publique.

DEMANDE DE COPIES INTEGRALES OU D'EXTRAITS D'ACTE DE L'ETAT CIVIL

Je Soussigné M :

Demeurant

Agissant en qualité de :

le titulaire de l'acte son conjoint son père/sa mère son fils/sa fille

son représentant légal son mandataire (dans ce cas, adresser une copie du mandat)

autorisé par le Procureur (joindre une copie de l'autorisation)

avocat ou notaire. Votre mandant est-il : le titulaire de l'acte son conjoint

son père/sa mère son fils/sa fille

Sollicite la délivrance de l'acte de :

NAISSANCE

DECES

concernant :

Nom et Prénom (indiquer le nom de jeune fille) :

Date et lieu de l'évènement :

Nom et Prénom du père :

Nom et Prénom de la mère :

MARIAGE

concernant :

Date et lieu de l'évènement :

Nom et Prénom de l'époux :

Nom et Prénom du père :

Nom et Prénom de la mère :

Nom et Prénom de l'épouse (indiquer le nom de jeune fille) :

Nom et Prénom du père :

Nom et Prénom de la mère :

Nombre d'exemplaires demandés :

Copie intégrale

Extrait avec filiation

Extrait sans filiation

Préciser obligatoirement l'usage auquel est destiné le ou les documents :

Date

Joindre tout document officiel attestant de votre signature (photocopie carte nationale d'identité, passeport...)

Fournir la copie de la pièce d'identité et du justificatif de domicile récent

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN LIVRET DE FAMILLE

Première demande

Duplicata

Mr et ou Mme (1)

.....

Domicilié(e)s :

.....

Numéro de téléphone :

.....

Courriel :

.....@.....

Sollicite la délivrance d'un livret de famille pour le motif suivant :

Perte, vol ou destruction du premier livret *

Rectification d'état civil (art 16)

Divorce, séparation judiciaire (art 14)

Autres (merci de préciser).....

.....

* Conformément à la délibération n° VI – 47 du 17 décembre 2018 sur la tarification des services municipaux, toute demande de duplicata de livret de famille sera facturée 11 euros

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE :

la constitution d'un livret ou la reconstitution d'un nouveau livret par les voies prévues à l'I.G.R.E.C. A cet effet, je remplis (nous remplissons) le questionnaire figurant au verso de la présente.

Je certifie / Nous certifions que les renseignements indiqués ci-dessus et au verso sont exacts

A....., le.....

Signature de l'époux ou du père

Signature de l'épouse ou de la mère

(1) Rayer la mention inutile

NOTICE

A remplir à l'appui d'une **demande de second livret de famille**

(1) Mariage	contracté à la Mairie de :
	Département: :
	le : / /
Divorce	prononcé le : / /
Séparation de corps	prononcée le : / /

ÉPOUX ou PÈRE

ÉPOUSE ou MÈRE

NOM :	NOM :
Prénoms :	Prénoms :
Né le	Née le
A :	A :
Décédé le	Décédée le
à	à
(2) Nationalité :	Nationalité :

ENFANTS

1^{er} enfant	2^{ème} enfant
NOM :	NOM :
Prénoms :	Prénoms:
Né(e) le à	Né(e) le à
Décédé(e) le	Décédé(e) le
à	à
3^{ème} enfant	4^{ème} enfant
NOM :	NOM :
Prénoms :	Prénoms:
Né(e) le à	Né(e) le à
Décédé(e) le	Décédé(e) le
à	à
5^{ème} enfant	6^{ème} enfant
NOM :	NOM :
Prénoms :	Prénoms:
Né(e) le à	Né(e) le à
Décédé(e) le	Décédé(e) le
à	à

(1) A compléter selon le cas

(2) Un livret de famille ne peut être remis à des parents étrangers que si les actes les concernant ont été établis par un Officier de l'État Civil Français. Pour les parents non mariés dont un est de nationalité étrangère, le livret de famille sera établi au nom du parent Français avec éventuellement la mention de reconnaissance du parent étranger.